

H. — Chroniques

L'activité du Maroc dans l'ordre de la législation et de la réglementation

(3^e trimestre 1948)

I. — QUESTIONS ECONOMIQUES

TEXTE D'ENSEMBLE

- Dahir du 26 juin 1948 portant modification des actes du congrès postal universel de Paris, signés en cette ville le 5 juillet 1947 (*B. O.* du 13-8-48).
- Dahir du 26 juin 1948 modifiant le dahir du 12 novembre 1932, relatif au régime des tabacs au Maroc (*B. O.* du 13-8-48).
- Dahir du 29 juin 1948, modifiant et complétant l'article 15 du dahir du 4 mai 1925 relatif à l'organisation du notariat français au Maroc (*B. O.* du 13-8-48).
- Dahir du 30 juillet 1948 modifiant le dahir du 29 avril 1938 autorisant la constitution d'un comptoir artisanal marocain (*B. O.* du 27-8-48).
- Dahir du 11 juillet 1948 modifiant le dahir du 12 janvier 1945 réglementant la profession d'agent d'affaires (*B. O.* du 27-8-48).
- Arrêté viziriel du 7 août 1948, portant modification aux arrêtés viziriels des 4 juin 1915 portant réglementation sur le service de la conservation de la propriété foncière et 5 juin 1944 complétant ladite réglementation (*B. O.* du 27-8-48).
- Dahir du 11 juillet 1948 destiné à faciliter la reprise des constructions privées (*B. O.* du 3-9-48).
- Dahir du 31 juillet 1948 modifiant le dahir du 12 novembre 1932 relatif au régime des tabacs au Maroc (*B. O.* 17-9-48).

II. — AGRICULTURE

A. — GÉNÉRALITÉS

- Dahir du 29 mai 1948 modifiant le dahir du 21 juillet 1923, sur la police de la chasse (*B. O.* du 2 juillet 1948).
- Arrêté du directeur adjoint, chef de la division aux eaux et forêts du Maroc portant création de réserves de chasse pour la saison 1948-49 (*B. O.* du 13-9-48).

B. — CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES

- Dahir du 1^{er} juin 1948 dénommant « Office chérifien interprofessionnel des céréales », l'office chérifien interprofessionnel du blé et modifiant le dahir du 24 avril 1937 portant création de cet organisme (*B. O.* du 30 juillet 1948).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts fixant les bases de transaction qui peuvent être effectuées sur les blés tendres de la récolte 1948 (*B. O.* du 13 août 1948).
- Arrêté du directeur des finances fixant, pour les blés tendres de la récolte 1948, le montant de l'acompte à verser aux producteurs (*B. O.* du 13 août 1948).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts fixant les bases des transactions qui

peuvent être effectuées sur les blés durs de la récolte 1948 (*B. O.* du 13 août 1948).

- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts relatif aux conditions de fabrication, de vente et d'emploi des produits de la minoterie industrielle (*B. O.* du 13 août 1948).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts fixant les quantités de blés et de céréales secondaires que les minoteries soumises au régime du dahir du 21 janvier 1937 sont autorisées à mettre en œuvre pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1948 (*B. O.* du 13-8-48).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts fixant le régime des orges, des seigles, des sorghos et des avoines de la récolte 1948 (*B. O.* du 13-8-48).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts fixant le régime des alpistes et des millets de la récolte 1948 (*B. O.* du 13-8-48).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts, fixant le prix du blé tendre et du blé dur de la récolte 1948 (*B. O.* du 13-8-48).
- Arrêté du secrétariat général du Protectorat fixant le prix maximum de vente aux consommateurs de la farine livrée par les boulangers en échange de la ration de pain (*B. O.* du 17-9-48).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts relatif à la circulation des céréales pendant la campagne 1948-1949 (*B. O.* du 13-8-48).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts fixant le régime des légumes secs de la récolte 1948 (*B. O.* du 13-8-1948).

C. — VINS ET ALCOOLS

- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts relatif à l'écoulement des vins de la récolte 1947 (*B. O.* du 30 juillet 1948).

D. — ELEVAGE ET PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

(pour mémoire).

E. — FORÊTS

- Dahir du 8 juin 1948 modifiant le dahir du 20 juin 1930 sur la conservation et l'exploitation des peuplements d'alfa (*B. O.* du 30-7-48).
- Dahir du 8 juin 1948 modifiant le dahir du 23 septembre 1946 majorant le montant des amendes prononcées en vertu des dahirs des 10 octobre 1917 sur la conservation et l'exploitation des forêts, 21 juillet 1923 sur la police de la chasse et 11 avril 1922 sur la pêche fluviale (*B. O.* du 30-7-48).

F. — PRODUITS DIVERS

(Pour mémoire)

III. — COMMERCE ET INDUSTRIE

A. — GÉNÉRALITÉS

- Arrêté résidentiel modifiant et complétant l'arrêté résidentiel du 16 juillet 1946 relatif à la sortie des marchandises hors de la zone française de l'empire chérifien (*B. O.* du 9 juillet 1948).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat portant création d'une commission consultative des fils et tissus et d'un comité technique consultatif restreint (*B. O.* du 9 juillet 1948).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat fixant la marge maximum sur la vente des métaux ferreux et non ferreux (*B. O.* du 16 juillet 1948).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat rendant la liberté au prix à la production des farines diététiques de fabrication locale (*B. O.* du 16 juillet 1948).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat rendant la liberté au prix des explosifs de fabrication locale (*B. O.* du 16 juillet 1948).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat rendant la liberté aux prix de location et aux taux de consignation des sacs en matières textiles et des articles de tonnellerie en bois (*B. O.* du 16 juillet 1948).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat rendant la liberté aux prix des tissus de coton (*B. O.* du 16 juillet 1948).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat rendant la liberté aux prix des savons à barbe et des savons de toilette (*B. O.* du 16 juillet 1948).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant l'arrêté du 7 février 1948 fixant le prix maximum, à la production ou à l'importation, de l'huile de lin brute (*B. O.* du 16 juillet 1948).
- Arrêté viziriel du 26 juin 1948 fixant le régime de l'admission temporaire des alcools destinés à la fabrication de produits en vue de l'exportation (*B. O.* du 23-7-48).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts relatif à l'agrégé des usines et ateliers fabriquant, transformant, conditionnant ou stockant des produits alimentaires soumis au contrôle technique à la fabrication et au conditionnement de l'office chérifien de contrôle et d'exportation et aux normes hygiéniques auxquelles leur personnel doit se conformer (*B. O.* du 23-7-48).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat rendant la liberté aux prix des ardoises artificielles en ciment (*B. O.* du 30-7-48).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat rendant la liberté aux prix des articles de caoutchouc, autres que les pneumatiques (*B. O.* du 30-7-48).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat fixant les marges de distribution des produits pétroliers et la marge bénéficiaire maximum des détaillants sur la vente de l'essence et du gas oil (*B. O.* du 6 août 1948).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat fixant le prix de vente en gros des produits pétroliers (*B. O.* du 6 août 1948).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts classant les hôtels de tourisme (*B. O.* du 13-7-48).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat rendant la liberté aux prix de certains produits (*B. O.* du 13-8-48).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat complétant l'arrêté du 18 mars 1948 fixant le prix maximum de vente des ciments soumis à répartition (*B. O.* du 13-8-48).
- Arrêté du directeur des finances, du directeur des travaux publics, du directeur de l'agriculture, du

commerce et des forêts, du directeur de la production industrielle et des mines, et du directeur de la santé publique modifiant l'arrêté inter-directorial du 15 janvier 1946 concernant l'importation de certaines marchandises en zone française du Maroc (*B. O.* du 20-8-48).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat fixant le prix maximum de vente des ciments soumis à répartition (*B. O.* du 20-8-48).

Arrêté résidentiel abrogeant l'arrêté résidentiel du 22 juillet 1947 portant interdiction d'exportation d'aliments complets pour le bétail (*B. O.* du 27-8-47).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat rendant la liberté des prix à certains articles ou services (*B. O.* du 3-9-48).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts fixant, pour l'année budgétaire 1948, les modalités d'attribution aux importateurs, d'animaux reproducteurs d'espèces déterminées de la prime instituée par l'arrêté du 15 juin 1935 (*B. O.* du 23-7-1948).

B. — PÊCHES

(pour mémoire)

C. — TRANSPORTS

Dahir du 8 juin 1948 approuvant l'avenant n° 1 à la convention passée le 1^{er} janvier 1945, entre le gouvernement chérifien et la société « l'auxiliaire maritime du port de Safi », relative à la gérance de certains services d'exploitation du port de Safi (*B. O.* du 9 juillet 48).

Arrêté du directeur des travaux publics abrogeant l'arrêté du directeur des travaux publics du 27 novembre 1947, relatif à la circulation des véhicules automobiles (*B. O.* du 16 juillet 1948).

Dahir du 29 mai 1948 modifiant le dahir du 30 août 1929 instituant des allocations compensatrices, à la construction des bâtiments de mer tels qu'ils sont définis par le dahir du 2 mars 1921 (*B. O.* du 23-7-48).

Arrêté du secrétariat général du Protectorat, fixant les tarifs maxima pour le transport des voyageurs par autocars, le transport des messageries et le transport des marchandises par camions (*B. O.* du 13-8-48).

Arrêté viziriel du 11 juillet 1948 modifiant et complétant l'arrêté viziriel du 7 avril 1934 fixant la proportion des marins de nationalité marocaine qui doivent être embarqués à bord des navires armés sous pavillon chérifien (*B. O.* du 13-8-48).

Arrêté viziriel du 16 août 1948 modifiant l'arrêté viziriel du 13 juillet 1932 réglementant l'exploitation du port de casablanca (*B. O.* du 24-9-48).

D. — MINES

Dahir du 12 juin 1948 portant approbation de la convention du 11 juin 1945 entre le directeur des travaux publics et l'office chérifien des phosphates et relative à la concession des installations d'embarquement au port de Safi (*B. O.* du 20-8-48).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat, fixant le prix de vente des minerais de manganèse métallurgique en provenance des exploitations marocaines (*B. O.* du 27-8-48).

Arrêté viziriel du 11 juillet 1948 relatif au fonctionnement de l'école de prospection et d'études minières du Maroc (*B. O.* du 27-8-48).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat rendant la liberté aux prix de minerais de cobalt en provenance des mines de Bou-Azza et du Graara (*B. O.* du 24-9-48).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat, fixant le prix de vente des minerais chimiques de manganèse en provenance des exploitations marocaines (B. O. du 24-9-48).

IV. — QUESTIONS FINANCIERES

A. — GÉNÉRALITÉS

Arrêté du directeur des finances relatif à l'office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca (B. O. du 23-7-48).

Dahir du 26 juillet 1948 autorisant l'énergie électrique du Maroc à modifier certaines dispositions de ses statuts et à porter son capital social de 100 à 500 millions de francs, en une ou plusieurs fois, par souscription d'actions de numéraire ou par incorporation de réserves (B. O. du 20-8-48).

Dahir du 7 août 1948 modifiant le dahir du 10 septembre 1939 prohibant ou réglementant, en temps de guerre, l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or (B. O. du 27-8-48).

Arrêté résidentiel modifiant l'arrêté résidentiel du 18 mai 1940 fixant les conditions d'application du dahir du 10 septembre 1939 prohibant ou réglementant, en temps de guerre, l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or (B. O. du 27-8-48).

Arrêté du directeur des finances modifiant l'arrêté du directeur général des finances du 1^{er} juin 1940 précisant les opérations prohibées ou autorisées (B. O. du 27-8-48).

Arrêté viziriel du 11 juillet 1948 modifiant l'arrêté viziriel du 4 janvier 1919 sur la comptabilité municipale (B. O. du 27-8-48).

Arrêté du directeur des finances complétant l'arrêté du 13 juillet 1948 relatif aux cotations de valeurs mobilières de Casablanca (B. O. du 10-9-48).

Dahir du 16 août approuvant l'avenant n°4 à la convention du 6 novembre 1929 autorisant la compagnie des chemins de fer du Maroc à modifier certaines dispositions de ses statuts et à porter son capital social de 50 à 300 millions de francs, en une ou plusieurs fois, par incorporation de réserves ou par souscription d'actions de numéraire (B. O. du 17-9-48).

B. — BUDGETS

Dahir du 21 juillet 1948 portant ouverture de crédits additionnels et modification au budget général de l'Etat et aux budgets annexes de l'imprimerie officielle, du port de Casablanca, et des ports du sud pour l'exercice 1948 (B. O. du 23-7-48).

C. — IMPÔTS ET TAXES

Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 20 mai 1947 fixant le taux des redevances pour pose, location et entretien des compteurs, installations ou location des branchements et entretien des branchements dans les distributions publiques d'énergie électrique (B. O. du 9 juillet 1948).

Dahir du 25 mai 1948 relatif aux taxes applicables à certains titres de voyage (B. O. du 16 juillet 1948).

Arrêté viziriel du 26 juin 1948 portant fixation pour l'année 1948 du nombre des décimes additionnels au principal de la taxe urbaine de l'impôt des patentes et de la taxe d'habitation à percevoir au profit du budget général de l'Etat (B. O. du 16 juillet 1948).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant

l'arrêté du 13 mars 1937 portant fixation de prélèvements à effectuer à la sortie de certaines marchandises sur toutes destinations autres que Tanger (B. O. du 10 juillet 1948).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant l'arrêté du 13 mars 1947 portant fixation de prélèvements à effectuer à la sortie de certaines marchandises sur toutes destinations autres que Tanger (B. O. du 16 juillet 1948).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant et complétant l'arrêté du 13 mars 1947 portant fixation de prélèvements à la sortie de certaines marchandises sur Tanger (B. O. du 16 juillet 1948).

Dahir du 12 juin 1948 relatif à l'assiette de l'impôt des patentes dans le territoire municipal dans le pachalik de Rabat et dans la zone de banlieue de Casablanca (B. O. du 23-7-48).

Arrêté viziriel du 22 juin 1948 portant création et suppression de valeurs fiduciaires postales (B. O. du 30-7-48).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant et complétant l'arrêté du 13 mars 1947 portant fixation de prélèvements à la sortie de certaines marchandises sur Tanger (B. O. du 30-7-48).

Dahir du 19 juillet 1948 modifiant le dahir du 12 avril 1941 portant institution d'un supplément exceptionnel et temporaire à l'impôt des patentes (B. O. du 20-8-48).

Arrêté du directeur des finances modifiant l'arrêté du 15 avril 1941 fixant les conditions d'application du dahir du 12 avril 1941 portant institution d'un supplément à l'impôt des patentes (B. O. du 20-8-48).

Dahir du 26 juillet 1948 portant fixation des tarifs du tertib pour l'année 1948 (B. O. du 20-8-48).

Dahir du 9 juin 1948 relatif aux droits d'enregistrement sur les apports en société (B. O. du 30-7-1948).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat abrogeant l'arrêté du 26 décembre 1947 portant fixation de prélèvement à la sortie de certaines marchandises (olives) (B. O. du 30-7-1948).

Arrêté du directeur des travaux publics modifiant certaines taxes applicables dans le port de Safi (B. O. du 20-8-1948).

Arrêté du directeur des travaux publics modifiant certaines taxes applicables dans le port de Fédala (B. O. du 20-8-48).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat portant fixation d'un prélèvement sur le ciment de fabrication locale (B. O. du 20-8-48).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant l'arrêté du 13 mars 1947 portant fixation de prélèvements à la sortie de certaines marchandises sur toutes destinations autres que Tanger (B. O. du 27-8-48).

Arrêté viziriel du 26 juillet 1948 fixant, pour l'année 1948, le nombre des centimes additionnels en principal de l'impôt des patentes à percevoir pour les chambres françaises de commerce et d'industrie (B. O. du 27-8-48).

Arrêté viziriel du 30 juillet 1948 portant fixation, pour l'année 1948, du nombre de décimes additionnels au principal de l'impôt des patentes et de la taxe d'habitation à percevoir au profit des budgets municipaux (B. O. du 27-8-48).

Dahir du 26 juillet 1948 modifiant le dahir du 19 janvier 1938 instituant une taxe sur le prix des adjudications des produits principaux des forêts soumises au régime institué par le dahir du 10 octobre 1917 (B. O. du 27-8-48).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat donnant délégation pour la signature des arrêtés portant

fixation des prélèvements prévus à l'article 6 du dahir du 25 février 1941 instituant une caisse de compensation (*B. O.* du 3-9-48).

Arrêté viziriel du 30 juillet 1948 portant fixation pour l'année 1948, du nombre de décimes additionnels en principal de la taxe urbaine à percevoir au profit des budgets municipaux (*B. O.* du 17-9-48).

Arrêté viziriel du 16 août 1948 relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infraction de douanes et d'impôts indirects et assimilés (*B. O.* du 24-9-48).

Arrêté viziriel du 16 août 1948 fixant pour l'année 1948 le périmètre d'application de la taxe urbaine dans les villes et centres ainsi que la valeur locative à exempter de la taxe (*B. O.* du 24-9-48).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts modifiant le tarif des redevances pour frais de fumigation des végétaux à l'importation (*B. O.* du 24-9-48).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts modifiant l'arrêté du directeur de la production agricole, du commerce et du ravitaillement, fixant le tarif des redevances à acquitter pour frais de fumigation des végétaux ou produits végétaux destinés à l'exportation (*B. O.* du 25-9-48).

D. — EMPRUNTS

(Pour mémoire)

E. — CRÉDITS

Arrêté du directeur des finances fixant pour certains produits de la récolte 1948 le pourcentage garanti par l'Etat sur les avances consenties à l'Union des docks-silos coopératifs agricoles du Maroc et aux coopératives indigènes agricoles, ainsi que le montant de l'avance par quintal donnée en gage (*B. O.* du 9 juillet 1948).

Arrêté viziriel du 23 juillet 1948 fixant, pour l'année 1948, le taux des ristournes d'intérêts à allouer au titre du crédit hôtelier (*B. O.* du 27-8-48).

Dahir du 11 juillet 1948 prévoyant l'octroi de ristournes d'intérêts sur les prêts contractés par les propriétaires d'immeubles urbains auprès de la caisse de prêts immobiliers du Maroc pour la conservation ou la salubrité de leurs immeubles (*B. O.* du 3-9-48).

Dahir du 28 août 1948 relatif au nantissement des marchés publics (*B. O.* du 17-9-48).

Arrêté du secrétariat général du Protectorat autorisant la société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts à se porter caution personnelle et solidaire des soumissionnaires et titulaires des marchés de l'Etat marocain ou des municipalités (*B. O.* du 17-9-48).

Arrêté du directeur des finances modifiant l'arrêté directorial du 2 juillet 1948 fixant, pour certains produits de la récolte 1948, le pourcentage garanti par l'Etat sur les avances consenties à l'union des docks-silos coopératifs agricoles du Maroc à des coopératives indigènes agricoles, ainsi que le montant de l'avance par quintal donné en gage (*B. O.* du 17-9-48).

V. — QUESTIONS SOCIALES

• A. — ORGANISATION ET PROTECTION DU TRAVAIL

Arrêté viziriel du 9 juin 1948 modifiant l'arrêté viziriel du 5 février 1921 fixant les jours et heures

d'ouverture des bureaux des douanes de la zone française de l'Empire chérifien ainsi que les magasins du service de l'aconage et du magasinage et des sociétés concessionnaires de ce monopole (*B. O.* du 2 juillet 1948).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales modifiant l'arrêté du directeur des travaux publics du 25 novembre 1946 déterminant les modalités d'application de la législation sur les accidents du travail aux sapeurs-pompiers non professionnels (*B. O.* du 2-7-48).

B. — SALAIRES

Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant le taux des allocations familiales servies par la caisse d'aide sociale (*B. O.* du 2 juillet 1948).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales fixant les salaires du personnel des banques, autre que les agents des cadres (*B. O.* du 30-7-48).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales modifiant l'arrêté directorial du 10 février 1947 fixant les salaires du personnel des cadres des banques (*B. O.* du 30-7-48).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts fixant le statut du personnel européen et marocain embarqué sur les bâtiments garde pêche du service de la marine marchande et des pêches maritimes (*B. O.* du 30-7-48).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales fixant les salaires des journalistes professionnels (*B. O.* du 27-8-48).

Arrêté résidentiel relatif à l'admission des enfants naturels aux prestations servies par l'office de la famille française (*B. O.* du 3-9-48).

Dahir du 16 août 1948 modifiant et complétant le dahir du 1^{er} mai 1942 relatif à la répartition et au contrôle des pourboires et à la suppression des redevances perçues par les employeurs (*B. O.* du 17-9-48).

Fès, capitale artistique de l'Islam

Notre ami, Didier Madras, membre de notre conseil, a fait paraître, en collaboration avec Boris Maslow, un nouvel ouvrage sur Fès.

Il nous est particulièrement agréable de signaler ce livre à l'attention de nos lecteurs. En réalité, il faudrait dire un guide savant, réfléchi et étudié, ou bien encore un document tant il est abondamment illustré de vues photographiques, souvent inédites, et toujours excellentes.

Nous pensons qu'aucun ami de Fès et du Maroc ne pourra se dispenser de le lire et, l'ayant lu, de parcourir les ruelles, aux trésors cachés, de la vieille Cité, si bien évoquée avec érudition sobre et amour à la fois.

J. M.